

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 26 octobre 2004*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

### **ouvrant un crédit d'étude de 2 647 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Crédit d'étude**

<sup>1</sup> Un crédit d'étude de 2 647 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge.

<sup>2</sup> Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

- Frais d'étude	2 460 000 F
- TVA (7,6%)	187 000 F
- Renchérissement	0 F
- Total	2 647 000 F

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2005, sous la rubrique 33.03.00.508.19

#### **Art. 3 Financement et couverture des charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

**Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

**Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

**Art. 6 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'Avis Officielle

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **1. Préambule**

Des études approfondies ont été conduites conjointement par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le Département de l'instruction publique (DIP) dès 2000, afin de vérifier les besoins de nouveaux établissements scolaires. Au vu de ces prévisions, de l'augmentation démographique particulièrement forte et rapide sur la rive gauche, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 21 août 2001, a chargé le DAEL de prévoir la mise à disposition du DIP de quatre établissements, dont deux destinés au cycle d'orientation (CO) sur les sites de la Seymaz et de Drize et deux autres pour l'enseignement postobligatoire (PO).

Cette décision a été confirmée dans son argumentation par le complément d'étude mené par le DAEL en 2003 et par les dernières prévisions du service de la recherche en éducation (SRED). Ainsi, depuis 1998, les effectifs du CO ont augmenté de près de 1600 élèves. Ce fort mouvement d'expansion va se poursuivre jusqu'en 2006 avec un premier palier absorbant 650 élèves supplémentaires (l'équivalent d'un établissement, environ), puis avec une nouvelle augmentation dès 2008-2009.

Si l'ouverture du collège de Montbrillant ainsi que la démolition-reconstruction de celui de Cayla devraient permettre de répondre à l'augmentation de la population scolaire sur la rive droite, jusqu'à l'horizon 2015, un bâtiment supplémentaire sera probablement nécessaire sur cette rive dès cette échéance, pour réaliser l'objectif pédagogique d'une concentration maximale de 700 élèves par établissement.

La situation est plus préoccupante sur la rive gauche.

## 2. Besoins d'équipements scolaires sur la rive gauche du canton

### 2.1 Situation actuelle sur la rive gauche

La pression démographique sur cette région du canton est la plus forte. Ainsi, les collèges concernés ont accueilli près de 170 élèves supplémentaires à la rentrée 2003 et autant à la rentrée 2004, en sus de la centaine d'élèves scolarisés dans les bâtiments provisoires du CO Drize.

Plusieurs établissements ont déjà atteint les limites de leur capacité d'accueil à la rentrée 2003 avec les difficultés supplémentaires que cela représente : vie scolaire, organisation, répartition des locaux, phénomènes de masse et tensions générées, infrastructures insuffisantes. A la rentrée 2004, la situation est la suivante : Aubépine (795), Gradelle (764), Foron (795) Florence (829 !!), Pinchat (820), Voirets (790), Vuillonex (790), Marais (656).

Il convient de rappeler que le DIP vise, à terme, un effectif de 650 élèves avec un maximum de 700 par établissement. La population souhaiterait même des collèges plus petits encore (cf. craintes face au CO Montbrillant, pétition relative à la reconstruction du CO Cayla). Dans l'avenir immédiat, les établissements concernés continuent de voir leurs effectifs augmenter (ou du moins ne pas diminuer), malgré l'ouverture du CO Drize provisoire et les autres mesures mises en place, ce qui s'accompagne depuis la rentrée 2004 de multiples déplacements d'élèves afin de garantir la qualité de l'accueil.

De plus, les prévisions indiquent que, indépendamment des deux CO projetés, les pavillons réalisés dans divers établissements du CO ne pourront pas être éliminés, sauf si une baisse des effectifs devait se manifester à plus long terme. Cela signifie que les bâtiments de la Seymaz et de Drize sont de toute manière indispensables à moyen et à long terme. Les deux secteurs concernés sont par ailleurs l'objet de projets de développement importants actuellement en discussion (Communaux d'Ambilly et développement de Plan-les-Ouates).

Concernant le site de Drize, sa situation à proximité des points de rabattement des TPG du Rondeau et du Bachet, ainsi que la prochaine prolongation d'une ligne urbaine jusque sur le site de Battelle, lui garantissent une excellente desserte d'un vaste périmètre de la rive gauche. Cet établissement accueillera notamment les élèves des quartiers proches, de Troinex, de la Croix-de-Rozon, de Bardonnex, de Saconnex-d'Arve, d'une partie de Plan-les-Ouates, de Lancy et de Carouge.

## **2.2 Nécessités immédiates**

Malgré les constructions supplémentaires réalisées à Pinchat et aux Voirets, afin d'adapter les capacités de ces établissements, les limites de fonctionnement de ces derniers sont atteintes. De plus, l'augmentation de la population scolaire a été encore plus rapide que prévu. Ainsi le CO a dû accueillir, en 2004, 355 élèves de plus que l'augmentation telle qu'elle avait pu être estimée à la fin 2000 (600 par rapport à la prévision pour 2003 !). Des mesures urgentes ont donc dû être mises en place, elles ont fait l'objet d'une présentation lors de la Commission de l'enseignement du 3 décembre 2003 :

- Modifications de nombreux secteurs d'affectation des CO pour la rentrée 2004 (plus de 10% des adresses des élèves).
- Utilisation maximale des transports publics (notamment passage d'une rive à l'autre avec le tram) afin de remplir tous les bâtiments.
- Mesures complémentaires de déplacement d'élèves prises en mai 2004 afin de réduire la pression sur le CO Florence (élèves de Veyrier déplacés).
- Dépôt du projet de loi relatif à l'extension urgente puis la rénovation du CO Florence.
- Implantation et équipement (PL 9181 voté le 13 mai 2004) d'un bâtiment provisoire pour le CO Drize dès la rentrée 2004 (voir ci-dessous).

## **2.3 Mesures provisoires à Drize**

Afin d'absorber la forte pression démographique sur la rive gauche, et en particulier dans le secteur situé entre Arve et Rhône, le DIP a été contraint d'offrir de nouvelles places supplémentaires pour accueillir les élèves du CO. En raison de la pénurie de locaux disponibles et de l'urgence de faire face à des effectifs en augmentation rapide, une solution nouvelle a été élaborée en concertation avec le DAEL. Un bâtiment provisoire a ainsi été érigé sur le site du collège De-Staël, à proximité immédiate du site définitif du CO Drize. Il sera loué dans l'attente de la construction du bâtiment définitif. L'ensemble de ces locaux ne représente que le plus strict nécessaire pour permettre l'accueil des élèves. Pour des raisons financières, des questions de place et de délai, il a été renoncé à plusieurs locaux spécifiques (éducation physique, ateliers, etc.) qui devront être utilisés provisoirement dans des écoles voisines. Le bâtiment loué sera intégralement retiré du site une fois le collège de Drize construit, ses équipements seront réintégrés dans le bâtiment définitif.

Ces mesures complémentaires pour l'accueil des élèves ont permis d'absorber une centaine d'élèves à la rentrée 2004 avec une augmentation jusqu'à environ 250 élèves dès 2006. Cela évitera de multiples changements pour les familles et des déplacements d'élèves. Ces dispositions conduisent également à la mise en place progressive du personnel affecté ensuite au bâtiment définitif.

### 3. Programme des locaux

Les besoins en locaux sont déterminés par le nombre total des élèves, leur répartition en classes et en groupes dans les différents cours, le nombre d'heures d'enseignement ainsi que la distribution des disciplines dans la grille horaire.

Ce programme a été réduit de 650 m<sup>2</sup> nets par rapport à celui du cycle de Cayla ou à celui prévu pour la Seymaz et totalise 8 680 m<sup>2</sup> nets.

Ces réductions ont des impacts pédagogiques certains, tant sur les modalités d'enseignements, d'organisation des horaires que sur la possibilité de répondre à des sollicitations et besoins nouveaux dans les années futures.

Ces propositions ne doivent pas être prises comme un changement de cap du CO, ni comme un nouvel objectif, mais bien comme une proposition de réponse aux pressions budgétaires.

Dans ce contexte, le DIP a pris des mesures de simplification visant une plus grande polyvalence des locaux, une souplesse d'utilisation améliorée et des économies au niveau des surfaces, des équipements et du fonctionnement de l'établissement. Ces éléments sont décrits ci-dessous, selon les zones du programme :

*Zone 1, Enseignement des langues, latin, histoire, géographie, mathématiques et heures générales (information socio-professionnelle ISP, maîtrise, etc.)*

Les 41 salles de classe de cette zone représentent les locaux les plus fréquentés par les élèves, avec une capacité maximale de fonctionnement de 750 élèves et le taux d'encadrement moyen actuel. Chaque classe doit pouvoir bénéficier de son local afin d'éviter de déplacer tous les élèves toutes les 45 minutes. De plus, il a été très largement constaté que lorsque les élèves disposent d'une salle qu'ils peuvent s'approprier, avec l'aide de leurs maîtres, cela contribue grandement à la sérénité de l'établissement comme au maintien de l'état des locaux (concept une salle – une classe).

A des fins de rationalisation, d'économie et souplesse d'utilisation, il a été renoncé à des petites classes supplémentaires destinées aux classes d'accueil au profit du simple équipement de prises informatiques dans quatre salles ordinaires pouvant aussi servir de classes d'accueil au gré des besoins.

La classe atelier et son local d'activités destinés à l'accueil des élèves les moins scolaires a aussi fait l'objet d'une simplification, cela également dans un but pédagogique. Avec les modifications intervenues au cours des dernières décennies dans le monde du travail, il est apparu important d'ouvrir les activités de ces élèves vers plus d'informatique. Ainsi, le DIP a pu renoncer à l'équipement d'un atelier de travaux manuels spécifique à cette classe au profit d'un local d'activités mixtes (travaux manuels légers et informatique). Ces locaux rejoignent ainsi la zone 1 avec un équipement matériel moins onéreux. Ces élèves continueront à recevoir néanmoins un enseignement en travaux manuels, cela dans les ateliers ordinaires de l'établissement.

### *Zone 2, Enseignement : physique, biologie et observation scientifique :*

Les 8 salles prévues sont très largement occupées dans la distribution horaire d'un établissement. Certains cours sont donnés sous forme de travaux pratiques (effectifs réduits et locaux plus petits). Les deux salles de préparation servent à l'assistant technique, au stockage du matériel pédagogique et à la préparation du matériel nécessaire à ces enseignements. La surface d'une des deux salles est réduite de 40 m<sup>2</sup>.

### *Zone 3, Activités créatrices et ateliers :*

Cette zone regroupe les locaux des disciplines particulières et techniques nécessitant des installations spéciales, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'isolation phonique. Lorsque cela est possible, le DIP cherche à augmenter la capacité de ces locaux au niveau des effectifs des élèves afin de réduire les coûts d'exploitation par la diminution du nombre de groupes d'élèves. Cela n'est toutefois pas possible lorsque des raisons de sécurité l'imposent (ateliers bois et métal).

Le programme de cette zone a été modifié par rapport aux cycles d'orientation précédents en introduisant une utilisation polyvalente de la salle d'activités créatrices (mixte dessin – activités créatrices), des salles de travaux manuels (mixte technique de base – métal ou technique de base – textile) et du local bois utilisé également comme dépôt. Cette polyvalence permet la suppression d'une salle de dessin, de l'atelier textile et de dépôts. La salle de projection audiovisuelle est également supprimée, les projections auront lieu dans la salle de conférences de la zone 5.

#### *Zone 4, Activités sportives :*

Le programme est identique aux autres établissements.

#### *Zone 5, Médiathèque, technologie de l'information (TIC), salles des maîtres :*

Le programme est modifié par rapport aux autres établissements, notamment avec la suppression d'une salle TIC et la réduction de la surface de quatre autres salles (utilisation d'écrans plats).

Dans le domaine des TIC, il faut noter la distribution en 2 salles pour les langues (équipement pour travaux par groupes), 2 salles pour l'enseignement de l'informatique (surface réduite de 60 à 40 m<sup>2</sup>) et 2 salles (2 de 60 m<sup>2</sup> à la place de 3 de 80 m<sup>2</sup>) pour l'appui à l'enseignement des disciplines (enseignement assisté par ordinateur EAO, recherches, etc.) dans le cadre de la loi « Apprendre à communiquer ».

#### *Zones 6, 7 et 9, Administration, services et espaces-élèves :*

Le programme de ces zones voit la suppression de 2 parloirs (2 x 20 m<sup>2</sup>), du bureau de médecin (20 m<sup>2</sup>, possible grâce à une utilisation polyvalente du poste de secours) et de la zone de jeux (100 m<sup>2</sup>). La surface du réfectoire a été agrandie de 40 m<sup>2</sup> pour accueillir des activités de jeux calmes.

#### *Zone 8 :*

Il convient de préciser que pour tirer le meilleur parti de la proximité du collège De-Staël, il a été renoncé à la construction d'une aula complète, au profit d'un auditoire simplifié.

### *Zone 10, Aménagements extérieurs :*

La proximité du collège De-Staël doit permettre des aménagements extérieurs rationnels et complémentaires pour les installations sportives.

#### **4. Etude de faisabilité**

Une étude de faisabilité a été commandée par le DAEL au printemps 2004. Cette étude a été réalisée sur la base du plan directeur de quartier. Elle a permis notamment de préciser les contraintes du site à prendre en compte.

#### **5. Terrain**

Le terrain en légère déclivité, s'abaisse en pente régulière. Il est encore utilisé par l'agriculture.

La superficie du terrain destiné au futur cycle d'orientation est d'environ 20 000 m<sup>2</sup>. Les parcelles concernées qui appartenaient à des conjoints privés, ont été acquises par l'Etat de Genève en date du 11 juin 2004.

Le périmètre fait l'objet d'un projet de loi n° 9173 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Carouge (création d'une zone de développement 3 affectée à de l'équipement public).

#### **6. Contexte urbain**

L'ensemble du secteur Drize – Battelle représente un potentiel de développement constitué par :

- des logements ;
- des activités ;
- des équipements publics.

L'aménagement de la route de Drize est également planifié pour permettre une meilleure gestion des circulations sur cet axe, compte tenu des développements prévus.

#### **7. Implantation**

Le périmètre d'implantation du futur collège se divise en deux parties selon la topographie du site : le secteur amont (côté route de Drize) accueillera le bâtiment du futur cycle d'orientation et le secteur aval (proche du collège De-Staël) accueillera les équipements sportifs extérieurs.

## **8. Insertion dans le site**

Situé sur un plateau, le futur cycle d'orientation aura une position dominante dans le site. Cette implantation aura un impact visuel pour le collège existant et les futurs logements situés en contrebas. La volumétrie et les façades en relation avec le bâti existant (collège De-Staël) et les futurs logements seront traités avec une attention particulière.

## **9. Accès**

L'accès au périmètre pour les véhicules sera assuré depuis la route de Drize (réalisation d'un giratoire) et pour les piétons et les cycles depuis le chemin de Grange-Collomb, qui donne aujourd'hui accès à la ligne de tram sur la route de Saint-Julien. Compte tenu de la provenance des élèves, il est prévu de créer sur la route de Drize une nouvelle ligne urbaine de transports publics.

Des places de stationnement pour les deux-roues seront réalisées ainsi qu'une quinzaine de places de parking, au maximum, pour le personnel enseignant et les visiteurs.

Pour les piétons, l'accès sera organisé en priorité à partir des arrêts TPG.

## **10. Appel d'offres**

Une procédure sélective à deux tours en vue de l'attribution d'un mandat à un pool de mandataires a été lancée en avril 2004.

Le pool de mandataires sera composé de bureaux d'architectes, d'ingénieurs civils, d'ingénieurs chauffage-ventilation, sanitaire, électricité, de spécialistes en façades et d'un acousticien.

Le premier tour de cette procédure a permis de juger les candidats sur leurs références, leurs connaissances du fonctionnement d'un bâtiment scolaire et l'expérience du responsable du projet.

A l'issue de ce premier tour, 8 candidats ont été retenus pour le 2<sup>e</sup> tour.

Sur la base de l'étude de faisabilité, d'un cahier des charges et d'un programme détaillé qui ont été remis aux groupes de mandataires retenus pour le second tour, les candidats ont été invités à présenter, notamment, une idée architecturale, une offre d'honoraires, un concept énergétique ainsi qu'un rapport sur le développement durable.

L'économie générale du projet constituera un critère de jugement déterminant.

## **11. Concept énergétique, développement durable**

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique ;
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimaliser les besoins en énergie non renouvelables ;
- les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie.

## **12. Délais**

Les travaux devraient débuter en automne 2006, permettant la remise des locaux aux utilisateurs pour la rentrée 2009.

## **13. Coût des études**

Le montant proposé pour l'étude du projet de construction du cycle d'orientation est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires estimés à 44 400 000 F, non compris la TVA, les cellules

photovoltaïques, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente :

– Procédure d'appel d'offres (indemnités attribuées aux candidats du 2 <sup>e</sup> tour, indemnisation des membres et experts du jury, frais d'édition de documents, organisation de la procédure)	380 000 F
– Frais d'étude pour la construction	2 080 000 F
– TVA (7,6%)	<u>187 000 F</u>
Total crédit d'étude y compris TVA	2 647 000 F

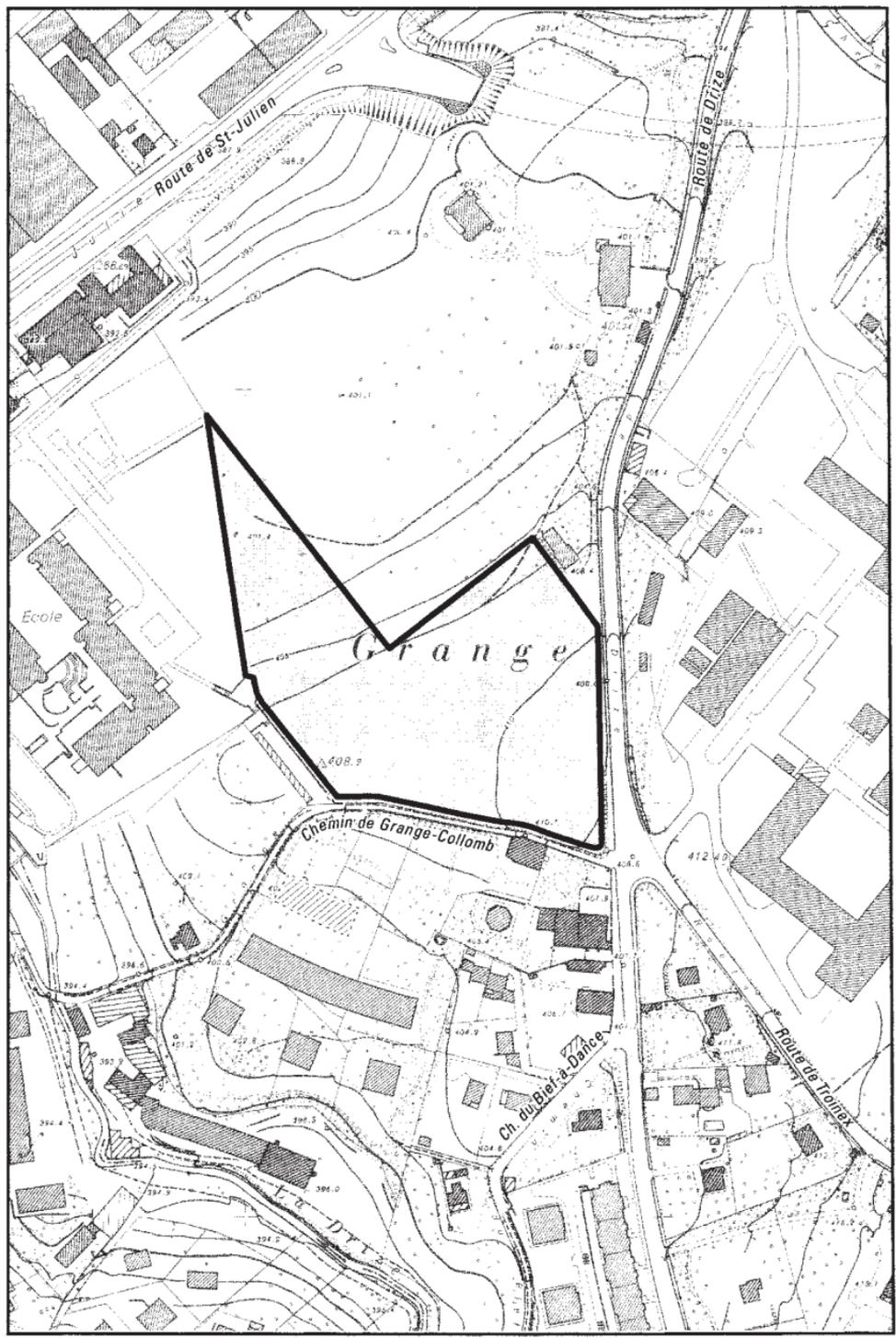
#### 14. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi et de voter ce crédit d'étude qui permettra d'élaborer un projet pour la construction de ce nouveau cycle d'orientation et de mettre à disposition du DIP, les équipements nécessaires aux besoins en surfaces nouvelles générés par l'augmentation des effectifs.

*Annexes :*

1. *Périmètre d'implantation*
2. *Programme des locaux*
3. *Planification des charges et revenus de fonctionnement*
4. *Planification des charges financières en fonction des décaissements prévus*
5. *Préavis technique du département des finances*

ANNEXE 1



## ANNEXE 2

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

**CYCLE DE DRIZE  
PROGRAMME**

N° local	ZONES D'ACTIVITES	nb	m2		
			surface	surf.totale	total zone
	<b>Zone 1</b> <i>Enseignement : Langues, Latin, Histoire, Géographie, Maths</i>				<b>2580</b>
1.01	Salle ordinaire	41	60	2460	
1.02	Classe atelier	1	60	60	
1.03	Activités c.a.	1	60	60	
	<b>Zone 2</b> <i>Enseignement : Physique, Chimie, Biologie</i>				<b>660</b>
2.01	Salle polyvalente de sciences I	3	80	240	
2.02	Salle polyvalente de sciences II	5	60	300	
2.03	Préparation-collection sciences	1	80	80	
2.04	Préparation-collection sciences	1	40	40	
	<b>Zone 3</b> <i>Activités créatrices, Ateliers, Classe ateliers</i>				<b>880</b>
3.01	Salle de dessin	2	100	200	
3.02	Salle polyvalente dessin - activités créatrices	1	120	120	
3.03	Dépôt activités créatrices et dessin	2	20	40	
3.04	Cuisine	1	120	120	
3.05	Atelier polyvalents TM base /textiles ou métal (isol.phonique)	2	100	200	
3.06	Atelier de travaux manuels bois (isolation phonique)	1	100	100	
3.07	Local machine bois et dépôt	1	40	40	
3.08	Dépôt travaux manuels	2	20	40	
3.09	Local réparations assistant technique (isolation phonique)	1	20	20	
	<b>Zone 4</b> <i>Activités sportives</i>				<b>2000</b>
4.01	Salle d'éducation physique ( 30 m x 16 m ) (h = 7 mètres sous structure)	3	500	1500	
4.02	Vestiaire/bureau maîtres	2	40	80	
4.03	Groupe vestiaire-douches-wc	3	60	180	
4.04	Local matériel	3	80	240	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

CYCLE DE DRIZE  
PROGRAMME

N° local	ZONES D'ACTIVITES	nb	m2		total zone
			surface	surf. totale	
	<b>Zone 5</b>				<b>870</b>
	<i>Médiathèque, technologie de l'information et de la communication, salles des maîtres</i>				
5.01	Médiathèque	1	210	210	
5.02	Salle de travail de groupes de la médiathèque	2	40	80	
5.03	Salle TIC dédiée à l'enseignement des langues	2	60	120	
5.04	Salle TIC 1 (multimedia) 25 pl.	2	60	120	
5.05	Salle TIC 2 (multimedia) 15 pl.	2	40	80	
5.06	Assistant technique multimedia	1	40	40	
5.07	Bureau des groupes de discipline	1	40	40	
5.08	Salle de permanence élèves	1	40	40	
5.09	Salle de conférences et de projection	1	140	140	
	<b>Zone 6</b>				
6.01	Couloirs, Hall, 300 casiers élèves				
6.02	Coin détente/travaux de groupe	12	40	(480)	
6.03	WC				
	<b>Zone 7</b>				<b>740</b>
	<i>Administration et services</i>				
7.01	Bureau du directeur	1	40	40	
7.02	Secrétariat direction	1	20	20	
7.03	Secrétariat + réception	1	40	40	
7.04	Poste de secours	1	20	20	
7.05	Infirmierie	1	20	20	
7.06	Local classement + pause personnel adm. et techn.	1	20	20	
7.07	Salle de réunions	1	40	40	
7.08	Salle des maîtres	1	120	120	
7.09	Salle de travail des maîtres	2	60	120	
7.10	Salle de reprographie générale	1	20	20	
7.11	Bureau membre de direction - doyen	6	20	120	
7.12	Economat - comptabilité	1	80	80	
7.13	Archives	1	40	40	
7.14	Stock économat en sous-sol	1	40	40	

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
Service technique

**CYCLE DE DRIZE  
PROGRAMME**

N° local	ZONES D'ACTIVITES	nb	m2		
			surface	surf.totale	total zone
	<b>Zone 8</b>				<b>570</b>
8.01	Auditoire 250 places	1	290	290	
8.02	Dépôt matériel + technique	2	40	80	
8.03	Salle de musique (isolation phonique)	2	100	200	
	<b>Zone 9</b>				<b>380</b>
9.01	Local d'accueil	1	60	60	
9.02	Bureau des conseillers	5	20	100	
9.03	Bureau des élèves	1	20	20	
9.04	Réfectoire + jeux calmes	1	160	160	
9.05	Parloir	2	20	40	
	<b>Zone 10</b>				
	<i>Aménagements extérieurs</i>				
10.01	- 3 surfaces en dur 15 x 32 m (basket, tennis, volley)				
10.02	- 1 piste de course 80 x 4,8 m				
10.03	- 1 piste de saut en longueur ( fosse 7 x 5 m en bout de piste de course ou avec piste indépendante 40 x 3,6 m)				
10.04	- 1 aire de lancer du poids 17 x15 m				
10.05	- parking à vélos 100 places				
10.06	- parking voitures (100 places de travail)				
10.07	- surface de préau				
10.08	- 3 tables de ping-pong				
	<b>DIVERS</b>				
11.01	Appartement du concierge 5P de 85 m2				
11.02	Locaux techniques et de nettoyage (min. 10m2 à chaque étage)				
11.03	Locaux techniques (en sous-sol)				
11.04	Monte-charge				
11.05	Local matériel jardinier (donnant sur l'extérieur)				
11.06	Stockage 25 m2 min.				
11.07	Local nettoyage gym (auto-laveuse) 8 m2				
11.08	Benne dans fosse extérieure				
	<b>TOTAL TOUTES ZONES</b>				<b>8680</b>

## PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 647 000 F., en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge

## Projet présenté par le DAEL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat résultant
<b>TOTAL des charges de fonctionnement induites</b>	<b>49'500</b>	<b>72'793</b>	<b>108'793</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31]	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en matériel et véhicule (mobilier, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32+33]	49'500	72'793	108'793	125'733	125'733	125'733	125'733	125'733
Intérêts (report tableau)	49'500	72'793	72'793	72'793	72'793	72'793	72'793	72'793
Amortissements (report tableau)	0	0	36'000	52'940	52'940	52'940	52'940	52'940
Charges particulières [30 à 36]	0	0	0	0	0	0	0	0
Perte comptable [339]	0	0	0	0	0	0	0	0
Provision [338] (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Ocrotol de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des revenus de fonctionnement induits</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>RÉSULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (Charges - Revenus)</b>	<b>49'500</b>	<b>72'793</b>	<b>108'793</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>	<b>125'733</b>
Remarques :								
Signature du responsable financier :								
Date :								

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 647 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge

Projet présenté par le DAEL

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Investissement brut	1'800'000	847'000	0	0	0	0	0	2'647'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	1'800'000	847'000	0	0	0	0	0	2'647'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives) 50 ans	1'800'000	847'000	0	0	0	0	0	2'647'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL des charges financières</b>	<b>49'500</b>	<b>72'793</b>	<b>308'793</b>	<b>125'793</b>	<b>125'793</b>	<b>125'793</b>	<b>125'793</b>	<b>125'793</b>
Intérêts	49'500	72'793	72'793	72'793	72'793	72'793	72'793	727'93
Amortissements	0	0	36'000	52'940	52'940	52'940	52'940	529'40

Signature du responsable financier :  
Date :



Département des finances  
Administration des finances de l'Etat

République et  
Canton de Genève



## PREAVIS TECHNIQUE

fonctionnement  
 investissement

bouclement  
 autre

rubriques n° 33.03.00.508.19

### 1. Objet

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 2 647 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize à Carouge.

### 2. Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet

(en millions de francs)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Résultat
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.05	0.07	0.11	0.13	0.13	0.13	0.13	0.13
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>0.05</b>	<b>0.07</b>	<b>0.11</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>-</b>							
<b>Résultat net de fonctionnement</b>	<b>0.05</b>	<b>0.07</b>	<b>0.11</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>	<b>0.13</b>

### 3. Financement

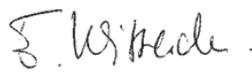
Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, devra être inscrit au budget d'investissement dès 2005. Il devra entrer dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2005, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

### 4. Remarques

La tranche annuelle 2005 de 1 800 000 F indiquée dans les tableaux financiers devra être prévue au projet de budget 2005. Le plan de trésorerie des grands travaux 2005 devra correspondre aux données figurant dans les tableaux financiers.

Selon l'exposé des motifs, ce crédit d'étude en vue de la construction du cycle d'orientation de Drize est basé sur une estimation du coût probable des travaux et des honoraires de 44 400 000 F, non compris la TVA, les cellules photovoltaïques, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au fonds cantonal d'art contemporain. Le département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a précisé que le parking deux roues, les places de stationnement et les accès sont intégrés dans le montant de 44 400 000 F. Le terrain acquis destiné au futur cycle d'orientation et les infrastructures liées à la création d'une nouvelle ligne urbaine de transports publics (prévue partiellement en site propre d'après le PL 9173) ne sont pas inclus dans ce montant.

  
Marc Gioria

  
Eve Vaissade

Genève, le 22 septembre 2004

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 16 juillet 2004 et les tableaux financiers transmis le 22 septembre 2004. L'Administration des Finances de l'Etat n'est plus engagée en cas de modifications ultérieures à la date du préavis technique.

Pris connaissance le :

24 septembre 2004

Signature du responsable financier :

